

**Théorie pragmatique, acte de langage et
conversation.**

Réaction à l'article d'A. Trognon et C. Brassac

Jacques Moeschler
Université de Genève

à Alain Trognon et Christian Brassac

1. Contexte

C'est la deuxième fois que je suis mis ou que je me mets dans une position réactive vis-à-vis d'un article d'Alain Trognon et Christian Brassac (T&B ci-après). La première a été sollicitée par les éditeurs de la revue *Intellectica*, lorsqu'ils m'ont demandé une réaction (cf. Moeschler 1989a) à un article (cf. Trognon & Brassac 1988) qu'ils jugeaient (trop ?) critique à l'égard du modèle genevois. A cette époque, je commençais à prendre mes distances vis-à-vis de l'usage possible de la théorie des actes de langage pour l'analyse des conversations. J'aurais donc dû, en bonne logique, admettre l'argumentation de T&B, qui allait dans le sens des thèses de l'Analyse Conversationnelle, paradigme opposé à l'Analyse du Discours et qui refuse la théorie des actes de langage. Mais le goût de la controverse et un certain penchant pour les paradoxes m'ont amené à prendre une position inverse. J'ai au contraire défendu la position représentée par le modèle genevois, pour montrer que les critiques qui lui étaient adressées n'étaient pas consistantes. Le coût théorique de mon argumentation consistait à distinguer deux sens attribués à la notion d'acte de langage : son sens à l'origine de la théorie du même nom, et son sens dans les analyses du discours. En d'autres termes, je proposais de distinguer l'acte de langage comme unité de communication et l'acte de langage comme unité de discours.

Une telle analyse, reprise explicitement dans Moeschler (1990), ne suffit malheureusement pas pour éviter les critiques de l'Analyse Conversationnelle à l'égard de l'Analyse du Discours. Car même si l'on renonce, comme c'est le cas dans le modèle genevois standard, à associer la force illocutoire à l'acte de langage, il n'en reste pas moins que des

procédures conventionnelles sont à l'origine de l'assignation d'une fonction illocutoire aux interventions, et notamment à l'origine de l'héritage illocutoire - la fonction illocutoire étant héritée de l'acte et assignée à l'intervention constituante d'échange. Pour faire bref, la réponse proposée dans Moeschler (1989a) et (1990) suppose que le modèle d'analyse du discours dans lequel l'acte de langage joue le rôle d'unité monologique minimale soit un modèle dynamique et procédural, et non pas un modèle statique et structuraliste, et qu'il corresponde aux propriétés attribuées à ce que j'ai appelé le *modèle standard étendu* dans Moeschler (1992). Dans le modèle standard étendu en effet, la problématique principale est celle de l'enchaînement, dans la mesure où c'est en fonction d'un principe séquentiel, le *principe d'interprétation dialogique*, qu'une interprétation pragmatique peut être assignée aux interventions, et non à partir des seules propriétés linguistiques des actes directeurs d'interventions constitutantes d'échanges et à partir des contextes. En d'autres termes, la critique sur la non-prédictibilité des interprétations sensibles aux contextes et des enchaînements possibles sur les actes perlocutoires, eux-mêmes non conventionnels et non prédictibles (cf. Levinson 1983), tombe si le critère de l'interprétation conversationnelle est le critère de l'enchaînement. Ce que produit la conversation, elle le produit par la séquentialité des interventions interprétables et des interventions interprétées par les réactions auxquelles elles donnent lieu.

Le plus surprenant n'est pas que cette critique n'ait pas donné lieu à des objections de fond, mais que la position qui en était la source a radicalement changé (celle de T&B), de même que celle qui l'a formulée (la mienne). L'article de Brassac (ici-même) est suffisamment explicite sur le premier point, et j'ai eu l'occasion de m'expliquer à de nombreuses reprise sur le changement de ma position (notamment dans le numéro 12 des CLF, cf. Moeschler 1991), pour qu'il ne soit plus nécessaire d'y revenir. Je reviendrai, par contre, dans le cours de la discussion de l'article de T&B, sur ma position actuelle, telle qu'elle a été formulée dans Moeschler (à paraître a et b).

Si la première discussion Nancy-Genève a été le produit de circonstances que nous n'avions ni les uns ni les autres programmées, la deuxième discussion, telle qu'elle est très partiellement reproduite ici, est le résultat d'un long processus, qui a donné lieu à des échanges, rencontres et communications multiples, et dont l'un des moments importants

a été la thèse de C. Brassac (cf. Brassac 1992). Si nos positions respectives sont substantiellement divergentes, comme le montrent Brassac et Trognon & Brassac (ici-même), il n'en reste pas moins que nous partageons suffisamment de prémisses communes pour établir un dialogue scientifique. Notamment (i) l'analyse hiérarchique et fonctionnelle genevoise est un outil heuristique puissant et performant pour l'analyse des conversations, (ii) il n'y a pas de règles d'enchaînement dans la conversation, (iii) les faits d'interprétation en conversation sont contextuellement (et pas seulement cotextuellement) déterminés, (iv) une interprétation en contexte consiste, minimalement au moins, à assigner une force illocutoire aux actes d'énonciation, et enfin (v) des principes généraux sur la communication et la cognition (principe de coopération, principe de pertinence) jouent un rôle crucial dans les processus de recouvrement des implicatures et des explicatures.

Mais ce large consensus ne devrait pas cacher les points de dissension qui survivent, et qui ont pour origine les trajectoires divergentes que nous avons les uns et les autres suivies : logique illocutoire pour T&B, théorie de la pertinence pour moi. Je vais essayer de soulever quelques points de désaccord, en cherchant davantage à poser les questions que je juge importantes, qu'à imposer une logique de la réfutation. Les questions porteront essentiellement sur les points suivants : (i) la distinction entre pragmatique théorique et pragmatique empirique, et le caractère artificiel de la distinction entre Analyse du Discours et Analyse Conversationnelle; (ii) les lois de la logique illocutoire et l'accomplissement en actes dans la conversation; (iii) le statut des principes et des normes de communication (coopération, pertinence) dans la conversation et la théorie pragmatique.

2. Pragmatique théorique et pragmatique empirique

Il est toujours rassurant pour une discipline que des regards extérieurs soient capables d'en faire l'épistémologie. Le regard que portent à cet égard deux psycho-sociologues sur la pragmatique est intéressant, et n'est pas soumis aux contraintes propres aux sciences du langage. Il faut avoir en tête que le linguiste pragmaticien travaillant sur la conversation a, institutionnellement et scientifiquement, deux contraintes à satisfaire, ou deux justifications à donner : (i) justifier un travail de linguiste sur la

conversation ou sur le discours, et non sur la phrase; (ii) justifier la possibilité d'une analyse pragmatique de la langue.

(i) La distinction entre *linguistique de la phrase* et *linguistique du discours* n'est pas problématique. Aucun linguiste ne refusera d'admettre qu'un certain nombre de questions linguistiques (comme les anaphores, les relations fonctionnelles ou encore le problème de la cohérence) ne peuvent pas être expliquées au niveau de la phrase, et relèvent du discours. Mais tout se passe comme si les problèmes de discours n'étaient, dans la hiérarchie des problématiques linguistiques, que secondaires ou marginaux. Il y aurait, à ce titre, deux ordres de priorité : les vrais faits linguistiques, relevant de la phrase, et les faits linguistiques secondaires, relevant du discours. Il faut noter que si cette position est dominante en linguistique, elle n'est jamais contestée de manière interne, mais toujours de manière externe. En d'autres termes, lorsqu'il y a refus de la hiérarchie, il ne s'agit pas d'une simple inversion de priorité (*discours>phrase*), mais d'une négation d'un des niveaux d'analyse (celui de la phrase, ce que je noterai *discours>*phrase*). En d'autres termes, tout se passe comme si le linguiste du discours avait devant lui deux configurations possibles : celle qui accepte deux niveaux de faits, l'un relevant de la linguistique de la phrase et l'autre de la linguistique du discours, le second subordonné au premier, et celle qui nie l'existence du niveau phrasistique. Il faut noter que le choix entre l'une ou l'autre solution est souvent justifié empiriquement, et que les arguments principaux pour la seconde solution sont généralement produits à partir de l'observation de productions orales (cf. les travaux d'Aix sur la syntaxe de l'oral, de même que les propositions de Berrendonner sur la macro-syntaxe, cf. respectivement Blanche-Benveniste et al. 1991 et Berrendonner 1990).

(ii) Le second problème auquel est confronté le linguiste travaillant sur le discours est le problème de la relation entre faits linguistiques et faits non linguistiques, ou contextuels. Là aussi, il y a deux options, apparemment antinomiques : une conception intégrée de la pragmatique, qui a pour thèse principale l'inscription des faits d'usage du langage dans la structure même de la langue, et une conception radicale de la pragmatique (formaliste ou cognitiviste), dans laquelle il n'y a aucune relation structurelle entre faits linguistiques et faits pragmatiques (pour une justification de ces catégories, cf. Moeschler & Reboul à paraître). Là aussi, ou le linguiste doit justifier son intérêt pour des faits non linguistiques (ou non

structurels) ou il doit défendre la thèse selon laquelle il n'y a pas de séparation tranchée entre faits de langue et faits d'usage. Nous obtenons ainsi les quatre options possibles quant aux rapports entre linguistique et discours :

	phrase>discours	discours>*phrase
<i>pragmatique intégrée</i>	modèle standard genevois modèle cotextuel	macro-syntaxe du discours
<i>pragmatique radicale</i>	modèle contextuel	Ø

Une seule option semble exclue, celle qui regroupe la pragmatique radicale et la relation (*discours>*phrase*), notée Ø. L'option la plus classique est l'option (*phrase>discours*) et *pragmatique radicale*, car elle permet l'intégration des modèles formels en linguistique (GB, GPSG, grammaire de Montague, sémantique des situations, sémantique des représentations discursives, etc.) et des approches formalistes ou cognitivistes en pragmatique (pragmatique griceenne, théorie de la pertinence notamment). C'est l'option choisie dans le modèle contextuel proposé dans Moeschler (1989b, chapitre 8). Quant aux options intégrées, elles sont respectivement représentées par le modèle standard genevois (cf. Moeschler 1992) ou modèle cotextuel (cf. Moeschler 1989b, chapitre 8) pour l'option (*phrase>discours*), et par l'approche macro-structurelle des faits de syntaxe et d'énonciation chez Berrendonner pour l'option (*discours>*phrase*).

Personnellement, j'ai toujours choisi l'option (*phrase>discours*), et ma position a évolué entre l'option pragmatique intégrée (cf. Moeschler 1982 et 1985) et l'option pragmatique radicale (cf. Moeschler à paraître a et b). La question que l'on peut se poser maintenant est de savoir où se trouverait l'approche T&B dans cette classification. La tradition formaliste à laquelle ils se réfèrent les situe dans la colonne (*phrase>discours*). Selon la version de la théorie des actes de langage choisie (option classique ou logique illocutoire), ils seront respectivement dans la ligne pragmatique intégrée (pour des raisons liées à la nature conventionnelle

de la théorie classique des actes de langage) ou dans la ligne pragmatique radicale (en raison principalement des relations étroites entre actes illocutoires et actes perlocutoires dans la logique illocutoire). Le résultat n'est donc pas trop surprenant : T&B et Moeschler se retrouvent dans la même catégorie.

Cela dit, il y a une différence fondamentale, qui tient au statut accordé à la conversation. Dans l'approche de Nancy, les conversations ne constituent pas des objets autonomes, elles ne sont intéressantes qu'au titre de cognitions en accomplissement : elles intéressent de ce fait à la fois le psychologue, mais également le sociologue puisqu'elles constituent un type d'ethnométhode. Que la psycho-sociologie se soit donc sérieusement intéressée à la conversation n'est pas surprenant. Ce qui peut l'être, c'est que l'option choisie par T&B soit fondamentalement formaliste, ce dont on ne peut que les féliciter (il est à ce titre très révélateur d'observer les contours du débat entre Vanderveken et T&B, notamment sur ce que le premier appelle une faute de logique illocutoire à propos de la thèse du non-engagement sur les actes indirects). De mon côté, je n'ai jamais recouru au domaine conversationnel comme objet autonome, mais je n'ai pas non plus envisagé les conversations comme des cognitions en accomplissement ou des ethnométhodes : elles m'ont toujours servi d'arguments linguistiques soit pour des fins de description, soit pour des choix théoriques. Etant linguiste de formation et d'esprit, mais sensible aux données conversationnelles et convaincu de leur importance pour la théorie linguistique, j'ai toujours essayé de les prendre pour ce qu'elles étaient, à savoir des faits linguistiques pertinents. C'est essentiellement à travers l'observation et la description de certains enchaînements (cf. Moeschler à paraître *c* pour une synthèse) que j'ai pu discuter d'options fondamentales à la fois pour l'analyse des conversations et pour la théorie linguistique et pragmatique. Mes recherches ont ainsi eu comme objet constant la pragmatique théorique, plutôt que la pragmatique empirique.

Mais alors, s'il est légitime de concevoir deux options en pragmatique, une option empirique, centrée sur les accomplissements en actes dans la conversation, et une option théorique, centrée sur les conditions d'usage du langage naturel dans la communication, pourquoi vouloir conserver la distinction d'école entre Analyse du Discours et Analyse Conversationnelle ? T&B la récusent, tout en l'ayant utilisée, et dans cet usage épistémologique des catégories scientifiques, ils se situent de plein

droit dans la tradition ethnométhologique (contrairement à ce qu'affirme Brassac, notamment dans Brassac 1992). J'y ai, pour ma part, souvent fait référence, en laissant par là-même entendre qu'il n'y avait pas de troisième terme, et que le choix était impératif. En fait, je souscris avec T&B à la non-antinomie constitutive des deux traditions. Elles ont en fait beaucoup plus en commun que l'opposition de paradigme ne le laisse entendre, car toutes les deux se situent dans la tradition empirique des sciences du langage. Mais ma divergence concerne la fusion œcuménique implicite que suggèrent T&B : je pense au contraire qu'il y a une troisième voie, qui permet de conserver les acquis formalistes de l'analyse du discours et le souci d'empirisme de l'analyse conversationnelle, sans pour autant souscrire aux thèses respectives de l'autonomie de l'objet conversation et du déterminisme interactif. En quoi consisterait cette voie ? Elle devrait se situer dans le cadre de la pragmatique théorique, et choisir les deux options que j'ai envisagées tout à l'heure : (*discours>phrase*) et pragmatique radicale. Or nous avons vu qu'il y avait en tout cas deux candidats : le modèle contextuel et le modèle de l'accomplissement en actes, tous deux étant respectivement sous-tendus par une conception cognitiviste de la pragmatique (la théorie de la pertinence) et par la deuxième version de la théorie des actes de langage, représentée par la logique illocutoire. Nous arrivons ainsi à une première conclusion surprenante : les différences qui existe entre la position de T&B et celle que je représente ne sont que superficielles, car elles relèvent du même paradigme scientifique, à savoir une conception radicale de la pragmatique.

Qu'en est-il pourtant des différences, que je viens de qualifier de superficielles ? En fait, elles concernent principalement deux questions internes à la logique illocutoire. En premier lieu, la divergence se situe au niveau de la relation entre *satisfaction* et *réussite*, et, de façon corollaire, du traitement des actes de langage indirects et des implicatures conversationnelles, impliquant l'idée d'une satisfaction des actes primaires par défaut. Le deuxième point de divergence concerne le statut que l'on peut attribuer au principe de coopération de Grice (1975) et au principe de pertinence de Sperber & Wilson (1989), qui sont interprétés comme des normes de communication par T&B, et que je considère, en tout cas pour le principe de pertinence, comme un principe explicatif fondamental. Je vais examiner successivement ces deux points.

3. Satisfaction, réussite et accomplissement en actes

Trois concepts interviennent de manière cruciale dans la présentation que font T&B de la logique illocutoire : la *réussite*, la *satisfaction* et l'*accomplissement* d'un acte. Mais ces concepts n'ont pas le même statut. Seules la réussite et la satisfaction sont des concepts techniques, alors que l'accomplissement est présupposé par le statut de l'objet *acte de langage*. On parle ainsi de l'accomplissement d'un acte de langage, et plus techniquement de la réussite de l'accomplissement d'un acte. Parallèlement, l'accomplissement d'un acte est associé, dans la logique illocutoire, à la satisfaction de ses conditions de satisfaction : comme le disent T&B, "leur satisfaction entraîne l'accomplissement de l'acte de discours correspondant". Si l'accomplissement est étroitement lié à la réussite et à la satisfaction, il se trouve que T&B utilisent l'expression avec un sens qui n'a rien à voir avec la logique illocutoire, mais qui provient de la tradition ethnométhodologique : la conversation est en effet définie comme l' "accomplissement interactif d'un fait social bâti pas-à-pas", comme l' "accomplissement séquentiel d'une extension de la logique illocutoire", et il faut ici comprendre *accomplissement* comme "interprétation en actes". Cette polysémie n'est pas problématique, mais ce qui peut l'être, c'est la nécessaire association de la logique illocutoire, revisitée dialogiquement, et de l'interactionnisme des ethnométhodologues.

Car c'est bien là le coût théorique du modèle T&B. Il est en effet, dans leur optique, fondamental de distinguer les principes à la base de la logique illocutoire, qui ne peut être définie que comme un modèle monologique, des principes fondamentalement dialogiques (c'est là la résurgence des principes interactifs de l'ethnométhodologie) à l'origine de la satisfaction par défaut des actes primaires dans le cas des actes indirects directifs, mais également dans le cas des actes représentatifs.

Je n'engagerai pas ici la discussion sur les actes représentatifs, car je souscris aux thèses d'Anne Reboul (ici-même) sur le paradoxe du mensonge dans la théorie des actes de langage, qui conduisent à la conclusion que l'affirmation n'est pas un acte illocutoire (cette critique valant également pour la version non classique des actes de langage, à savoir la logique illocutoire). Je voudrais par contre discuter plus précisément l'analyse que T&B font des directifs indirects en conversation (notamment de l'énoncé *il y a un courant d'air*), en reprenant explicitement leur démonstration :

"Bref, la satisfaction de la requête indirecte entraîne : (i) sa réussite, (ii) la satisfaction de l'acte littéral au moyen duquel la requête indirecte a été accomplie, (iii) la réussite de cet acte littéral (B a tenu implicitement cette assertion pour vraie). La célèbre interprétation en tant que requête de *peux-tu me passer le sel ?* s'explique de même. En passant le sel, l'interlocuteur satisfait la requête, ce qui entraîne sa réussite, ce qui entraîne la vérité de la proposition que l'auditeur peut passer le sel (condition préparatoire de la requête), ce qui entraîne la satisfaction de la question, ce qui entraîne sa réussite".

Pour accepter l'analyse, il faut donc admettre que la satisfaction d'un acte (primaire ou secondaire) entraîne sa réussite. La question est de savoir quelles sont les conditions qui déterminent la satisfaction d'un acte. Selon l'interprétation qui nous est donnée ici, un acte directif est satisfait s'il est obéi. C'est donc la réaction (en actes) de l'interlocuteur qui détermine sa satisfaction. Cela dit, cette analyse est quelque peu modifiée en termes conversationnels. Selon T&B en effet, "en conversation, la satisfaction d'un acte initiatif est une satisfaction par défaut". Cette situation conversationnelle contraste donc avec les prédictions de la logique illocutoire : "une condition nécessaire et suffisante de la satisfaction d'un directif est que son contenu propositionnel soit vrai à cause de son accomplissement : la réussite de l'acte initiatif est une condition nécessaire de la vérité de son contenu propositionnel. (...) C'est donc par défaut que l'acte initiatif est satisfait et par conséquent réussi".

Il n'y a pas lieu ici de discuter les raisons du passage de l'analyse monologique standard à la version conversationnelle. Ce que j'aimerais par contre discuter, c'est la relation d'implication nécessaire en logique illocutoire entre la satisfaction d'un acte et sa réussite, et les raisons qui imposent d'envisager une satisfaction par défaut.

L'analyse est en fait, dans les termes de la logique illocutoire, rétroactive : c'est parce que la réaction en acte satisfait l'acte indirect que celui-ci est réussi, et c'est la réussite de l'acte indirect (l'acte primaire dans la terminologie searlienne classique) qui assure la satisfaction de l'acte littéral (l'acte secondaire), et donc sa réussite. Tout se passe donc comme si la satisfaction en acte (traduite verbalement ou non) était une condition à la fois nécessaire et suffisante non pas seulement de la réussite de l'acte primaire, mais surtout de l'acte secondaire. La satisfaction par défaut constitue de ce fait une extension conversationnelle subtile, mais

nécessaire, notamment pour les actes représentatifs et commissifs : la proposition ne pouvant pas être en elle-même vérifiée ou tenue, elle sera déclarée satisfaite par défaut pour entraîner la réussite de l'acte qui implique la vérité de son contenu propositionnel. Voilà pour l'analyse, assez lourdement répétée, je le concède. Examinons-en maintenant ses conséquences.

(i) Tout d'abord, l'analyse, que ce soit d'un point de vue monologique ou d'un point de vue dialogique, va à l'encontre des analyses classiques. Dans le cadre des approches classiques, le processus est inverse : c'est parce que l'acte secondaire est réussi que l'acte primaire peut l'être¹. Mais le point fondamental est que la réussite de l'acte primaire n'est pas déterminée par sa satisfaction. Si l'on revient en effet à l'analyse de *peux-tu me passer le sel ?* telle que la donne Searle (1975), on constate que la réussite de l'acte presuppose la satisfaction des conditions de satisfaction, et notamment de la condition préparatoire. Si celle-ci n'est pas satisfaite (le destinataire n'a pas la capacité de passer le sel), la requête ne sera pas réussie, certes, mais peut-on dire pour autant que l'acte est accompli de manière non sincère ? Je pense que non, et cela pour la raison suivante. L'hypothèse que je ferais est que les conditions de satisfaction fonctionnent exactement de la même manière que les présuppositions sémantiques : si les présuppositions d'une assertion sont fausses, peut-on dire que l'assertion n'est ni satisfaite ni réussie ? Dans la conception strawsonienne, qui fait des présuppositions des conditions d'emploi, l'assertion n'a pas de sens, et donc n'étant pas satisfaite, elle n'est pas réussie. Dans la position russellienne, qui fait des présuppositions des conditions de contenu, l'assertion est fausse. Mais peut-on dire qu'elle n'est ni satisfaite ni réussie ? Satisfait, certainement pas, mais si le locuteur croit que les présuppositions sont vraies, alors son assertion ne peut être que réussie. Enfin, dans la tradition pragmatique radicale, dans la laquelle les présuppositions sont autant d'implications, dont la propriété principale est l'annulabilité, leur annulation ne rend l'énoncé ni faux ni inconsistant. Cette analogie peut paraître surprenante, mais elle permet néanmoins d'arriver à la conclusion qu'un acte, tant directif que

¹ Cette analyse doit en fait être précisée. C'est en fonction d'assumptions d'arrière-plan et de principes généraux de conversation que l'auditeur est amené à conclure que l'intention illocutoire du locuteur n'est pas réductible à la force illocutoire de l'acte secondaire.

représentatif, peut être accompli sans pour autant être satisfait : sa réussite suppose non pas la vérité de son contenu, mais la satisfaction des règles sémantiques qui le définissent. Ainsi, une promesse réalisée sincèrement est accomplie avec succès (réussie) indépendamment de la satisfaction de son contenu propositionnel; une requête réalisée sincèrement sera accomplie avec succès (réussie) même si elle n'est pas obéie (il suffit que les conditions préliminaires, de contenu propositionnel, de sincérité et essentielle soient le cas); et le même raisonnement vaut pour les actes représentatifs.

(ii) Quelles sont les analyses dialogiques alternatives ? Nous rencontrons ici la discussion que T&B proposent du principe d'interprétation dialogique (PID). La critique de T&B sur le principe d'interprétation dialogique est tout à fait pertinente. Selon eux, il ne suffit pas de dire que l'interprétation d'un constituant initiatif est le fait d'un constituant réactif, et cela pour deux raisons au moins : (i) l'acte réactif n'interprète pas, au sens propre, l'acte initiatif, il y réagit; (ii) lorsque le constituant réactif donne une interprétation de l'acte initiatif, c'est qu'il a une fonction métacommunicationnelle. En d'autres termes, "l'acte réactif donne une interprétation en actes de l'acte initiatif", et "si nous connaissons l'interprétation conversationnelle des actes initiaux, des actes, donc, initiatifs, c'est parce que des actes réactifs les satisfont. Or l'interprétation conversationnelle est simplement la réalisation de la loi de la logique illocutoire qui stipule qu'un acte de langage satisfait est nécessairement un acte de langage réussi". Le principe d'interprétation dialogique ne serait, revu et corrigé par T&B, qu'un symptôme d'une loi fondamentale de la logique illocutoire, selon laquelle la satisfaction implique la réussite.

Il y a, dans cette analyse, une critique pertinente du principe qui permettait de fonder le modèle dynamique de la conversation (cf. Moeschler 1985 et Roulet et al. 1985, chapitre 3), mais aussi une solution au paradoxe auquel le PID conduit obligatoirement : si un constituant n'est interprété que dialogiquement, comment peut s'opérer l'interprétation du constituant réactif, lorsque celui-ci clôt un échange ? C'est ici que la satisfaction par défaut doit intervenir, car sinon, le même paradoxe s'appliquerait à la version revisitée par T&B du PID.

J'aimerais, sur cette critique, faire deux observations. La première concerne la notion d'interprétation, et la seconde celle d'enchaînement.

- (a) Dans l'esprit genevois, la fonction du PID est principalement sélective : un constituant réactif n'a pas comme propriété d'interpréter le constituant réactif, il sélectionne l'une des valeurs (ilocutoires) potentielles du constituant initiatif. Vue sous cet angle, l'objection perd une partie de son poids, car c'est bien l'accomplissement d'un acte, en sequence, qui détermine l'interprétation du constituant initiatif.
- (b) D'un autre côté, le PID a toujours été conçu - c'est du moins dans cet esprit que j'y ai recouru - comme un mécanisme double, associant à la fois un principe d'interprétation (ou de sélection) et un principe d'enchaînement : c'est parce qu'il existe des contraintes d'enchaînement entre constituants réactifs et constituants initiatifs que l'interprétation peut se faire en retour. Dit autrement : enchaînement et interprétation ne sont que les deux facettes d'un même processus. Cela dit, où T&B ont totalement raison, c'est lorsqu'ils observent que les mécanismes à la base du modèle dynamique, à savoir les faits de prospection et de rétrospection, sont des "faits cognitifs engendrant la même forme conversationnelle". A ce titre, ils ne définissent aucune propriété conversationnelle spécifique, ou prototypique, la seule caractéristique pertinente de la conversation étant son organisation séquentielle.

C'est en fait sur ce point que la discussion est intéressante. Car T&B d'une part et moi-même d'autre part, sans abandonner le principe conversationnel séquentiel, selon lequel c'est dans le cadre de la mise en séquence conversationnelle que s'accomplissent en actes les interprétations, nous avons, pour des raisons différentes, abandonné la thèse de l'analyse du discours selon laquelle la conversation est régie par des règles d'enchaînement. T&B peuvent y renoncer, car le recours à la logique illocutoire, en version dialogique, propose un modèle puissant pour prédire les enchaînements conversationnels. De mon côté, en renonçant à l'idée de contraintes d'enchaînement, je me suis vu dans l'obligation de recourir à d'autres mécanismes pragmatiques expliquant les séquences conversationnelles. C'est ici qu'intervient la théorie de la pertinence, et notamment le principe de pertinence.

4. Coopération et pertinence : normes ou principes ?

Selon T&B, le principe de coopération de Grice est interprété comme un principe normatif, tout comme le principe de pertinence (quoique "plus

faible"), qui "surdétermine le raisonnement de l'auditeur". Ils vont plus loin, dans la mesure où, pour eux, le recours au principe de pertinence ne suffit pas à l'analyse des conversations : "D'une part, parce qu'il définit un *a priori* communicationnel (...). D'autre part, et c'est normal puisqu'il est un principe, parce qu'il n'attribue aucun contenu concret aux interprétations".

La divergence tient ici en deux points. Pour T&B, d'une part le principe de pertinence fonctionne comme une norme de communication, certes plus faible que le principe de coopération, ou comme un *a priori* communicationnel, et d'autre part sa fonction est de "surdéterminer" les interprétations. Je ne comprends pas très bien, quant à moi, ce qu'ils veulent dire par "surdéterminer une interprétation". En fait, la deuxième proposition est plus correcte : le principe de pertinence n'attribue aucun contenu concret aux interprétations. Cela est souhaitable en effet. Selon Sperber et Wilson, le principe de pertinence n'est pas en lui-même un mécanisme inférentiel. Il n'a même pas à être satisfait, il l'est par défaut, et obligatoirement. Le point important, cependant, c'est qu'il permet de faire des prédictions. De quelle nature sont-elles ? Principalement, l'interprétation obtenue, celle que le constituant réactif accomplit en actes, pour reprendre la formulation de T&B, est cohérente avec le principe de pertinence. Cela ne veut pas dire qu'elle est obligatoirement l'interprétation la plus pertinente, mais que l'interprétation dite cohérente avec le principe de pertinence est l'interprétation que le locuteur pouvait raisonnablement s'attendre à ce que le destinataire infère. C'est donc l'ensemble du processus inférentiel qui est piloté par la présomption de pertinence optimale, et les cas de malentendus ne font que confirmer l'hypothèse externe que la communication verbale, et *a fortiori* la conversation, est un processus à haut risque.

Dans cette perspective, on ne peut donc pas, raisonnablement, demander que le principe de pertinence fasse ce qu'il n'a pas à faire, à savoir produire des interprétations en conversation. Mais on peut néanmoins supposer raisonnablement que les interprétations en actes dont les constituants réactifs sont le symptôme, sont cohérentes avec le principe de pertinence. De cela, on peut tirer deux conclusions.

- (i) La première est que le principe de pertinence n'est pas une norme, ou un principe normatif, dont la fonction serait de légitimer, *ex post facto*,

ou de "surdéterminer", des interprétations en actes. Celles-ci sont cohérentes avec le principe de pertinence.

(ii) En second lieu, et de manière plus conséquente, on peut se demander si le recours à la théorie de la pertinence permet de résoudre élégamment le problème des actes de langage indirects ou, de manière plus générale, le problème des implicatures conversationnelles, sans recourir à la loi de la logique illocutoire, en version forte (monologique) ou faible (dialogique). Ma réponse est positive et elle procède de la manière suivante.

Prenons l'exemple de l'implicature conversationnelle particulière "ferme la fenêtre" tirée de l'énoncé *il y a un courant d'air*. L'interprétation que cherche à obtenir le destinataire est une interprétation cohérente avec le principe de pertinence. De fait, si l'environnement cognitif mutuel rend manifeste la cause du désagrément, par exemple l'ouverture d'une fenêtre, le destinataire sera amené à tirer l'implication contextuelle qu'on lui demande de la fermer, ceci en vertu du fait que la mention d'un désagrément provoqué par un courant d'air ne suffit pas à provoquer un effet contextuel suffisant, à moins que le destinataire soit particulièrement insensible aux modifications de température. Mais même dans ce cas, la mention d'une source de désagrément possible pour le locuteur le conduira à inférer contextuellement qu'on lui demande de fermer la fenêtre, ou tout au moins de remédier au désagrément du locuteur. La valeur de requête n'est donc pas inférée conventionnellement, et l'implication contextuelle n'est pas davantage obligatoire. Quelle que soit l'implication contextuelle que tire le destinataire, il ressort que son interprétation est ici indépendante de sa réaction en acte. Il peut très bien tirer l'implication contextuelle "ferme la fenêtre", sans pour autant se sentir conversationnellement impliqué par le directif indirect. En d'autres termes, et pour reprendre la formulation de T&B, l'interprétation en actes est indépendante de sa réaction conversationnelle ou actionnelle. D'un autre côté, le fait de satisfaire l'acte directif peut être indépendant de l'implication contextuelle qu'il tire. On est donc dans une situation encore moins contraignante que celle envisagée par T&B : le problème de l'enchaînement conversationnel n'est ni premier, ni second par rapport à l'interprétation, il en est séquentiellement indépendant.

Si cette hypothèse est plausible, comment alors expliquer les enchaînements conversationnels, les relations de préférence vs. de non-préférence entre actes initiatifs et actes réactifs ? Je dirai que la mise en séquence est plus un fait de norme, au sens de principes interactionnels (face, ou autres), qu'un fait de logique illocutoire ou qu'un fait de contraintes séquentielles discursives. J'adopte donc sur ce point la position inverse de celle de T&B : pour eux, le principe de pertinence est une norme, et c'est la logique illocutoire qui régit les accomplissements en actes ; pour moi, les accomplissements en actes sont régis par des normes, et leur interprétation en est indépendante.

Il y a, je crois, une conception différente, non de la rationalité, mais de l'interaction qui en est la cause. Je suis d'avis qu'il n'y a pas de rapport de transparence entre nos actions et nos pensées, et que même nos actions peuvent contredire nos pensées. En d'autres termes, j'aimerais pouvoir soumettre l'hypothèse suivante : si on peut admettre que les processus de compréhension sont hautement automatiques, il n'est pas *a priori* impossible de penser que nos accomplissements en actes dans les conversations le sont également. Seulement, ils sont contraints non pas discursivement, mais par des normes comportementales que la conversation et sa pratique ont cristallisées. Dès lors, il n'est plus interdit de séparer, et il faut même le faire, les deux ordres de faits que sont les enchaînements et les interprétations. Les premiers relèvent de routines gestuelles et/ou conversationnelles, normées, les autres de processus cognitifs. Les conversations heureuses, pour reprendre une expression chère à Antoine Auchlin (cf. Auchlin 1990 et 1991), sont celles dans lesquelles il y a un ajustement optimal entre ces deux ordres de faits. Mais ceci n'est pas, de loin, la règle et la plupart de nos comportements conversationnels traduisent une adéquation plus ou moins marquée entre ces deux ordres de faits.

5. Pour continuer le dialogue...

Alain Trognon, lors du colloque sur la *Construction interactive du quotidien* (Nancy, octobre 1992), nous demandait de répondre aux questions suivantes : y a-t-il des modèles de la conversation ? la conversation est-elle contrainte par des règles ou gouvernée par des principes (coopération, pertinence, etc.) ? De façon peu surprenante, il a suggéré à

juste titre que j'adoptais la solution d'une approche en termes de principe. En fait, il est amusant de constater que j'ai tour à tour défendu l'idée de modèle, de contraintes d'enchaînement, et maintenant de principe. Mais cette position n'est peut-être que relative, ne serait-ce que pour permettre au débat de se prolonger...pour le plaisir de la conversation.

Bibliographie

- AUCHLIN A. (1990), "Analyse du discours et bonheur conversationnel", *Cahiers de Linguistique Française* 11, 311-328.
- AUCHLIN A. (1991), "Le bonheur conversationnel : fondements, enjeux et domaines", *Cahiers de Linguistique Française* 12, 103-126.
- BERRENDONNER A. (1990), "Pour une macro-syntaxe", *Travaux de Linguistiques* 21, 25-36
- BLANCHE-BENVENISTE C. ET AL. (1991), *Le français parlé : études grammaticales*, Paris, Ed. du CNRS.
- BRASSAC C. (1992), *S'engager en conversation. Etude expérimentale de l'engagement illocutoire en conversation*, Thèse de doctorat en psychologie, Université de Nancy II.
- GRICE H.P (1975), "Logic and conversation", in COLE P. & MORGAN J.L. (eds.), *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New York, Academic Press, 41-58.
- LEVINSON S.C. (1983), *Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MOESCHLER J. (1982), *Dire et contredire*, Berne, Lang.
- MOESCHLER J. (1985), *Argumentation et conversation*, Paris, Hatier.
- MOESCHLER J. (1989a), "Règles d'enchaînement et conversation. A propos de l'article d'Alain Tragnon et Christian Brassac "Actes de langages et conversation"" , *Intellectica* 7/1, 97-111.
- MOESCHLER J. (1989b), *Modélisation du dialogue*, Paris, Hermès.
- MOESCHLER J. (1990), "Théorie des actes de langage et analyse de conversation", in CHAROLLES M., FISHER S. & JAYEZ J. (éds.), *Le discours. Représentations et interprétations*, Nancy, PUN, 53-69.
- MOESCHLER J. (1991), "L'analyse pragmatique des conversations", *Cahiers de Linguistique Française* 12, 7-30.
- MOESCHLER J. (1992), "Le modèle genevois d'analyse de la conversation : structure, enchaînement et interprétation", manuscrit.
- MOESCHLER, J. (à paraître a), "Relevance and conversation", *Lingua* 90.

- MOESCHLER J. (à paraître b), "Pertinence et conversation", in LÖFFLER H. (ed.), *Dialoganalyse IV. Referate der 4. Arbeitstagung Basel 1992*, Tübingen, Niemeyer.
- MOESCHLER J. (à paraître c), "Y a-t-il des critères d'enchaînement et d'interprétation dans la conversation ? Réflexions sur l'interaction entre données conversationnelles et théories pragmatiques". *Verbum*.
- MOESCHLER J. & REBOUL A. (à paraître), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
- ROULET E. ET AL. (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.
- SEARLE J.R. (1975), "Indirect Speech Acts", in COLE P. & MORGAN J.L. (eds.), *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New York, Academic Press, 59-82.
- SPERBER D. & WILSON D. (1989), *La pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit.
- TROGNON A. & BRASSAC B. (1988), "Actes de langage et conversation", *Intellectica* 6/2, 211-232.